

Doctrine interarmées sur la communication opérationnelle

Titre(s) : Doctrine interarmées sur la communication opérationnelle

Auteur(s) : EMA

Autre(s) responsabilité(s) : Division emploi

Adresse bibliographique : 2 JUL 2001

Description matérielle : 29 p. ; 29,5 cm

Note sur la provenance : Inconnue

Résumé ou extrait : Doctrine interarmées sur la communication opérationnelle, n°658/DEF/EMA/EMP.1/NP du 2 juillet 2001, établie par l'état-major des armées, division emploi. Table des matières : 1. Le cadre général 1.1. Définitions 1.2. Place de la communication opérationnelle 1.3. Finalités de la communication opérationnelle 1.4. Domaines 2. Principes généraux, règles et limites 2.1. Principes 2.2. Règles propres à l'action de communiquer 2.3. Limites de la communication 3. Organisation de la communication opérationnelle 3.1. Le niveau politique 3.2. Le niveau stratégique 3.3. Le niveau opératif 3.4. Le niveau tactique 4. Les formes de la communication opérationnelle 4.1. La communication média 4.2. La communication locale 4.3. La communication interne 4.4. Relations publiques 5. Formation et qualification 5.1. Qualification 5.2. Cas particulier de la communication locale 5.3. Formation Annexes : 1. Structure de la directive de communication 2. Organisation de la communication au niveau stratégique 3. Communication au niveau opératif et tactique 4. Communication au niveau composantes

Sujet(s) : Défense
Communication
Armée France